



# ***INFOS Botans***

***AVRIL 2022***

## **MAIRIE DE BOTANS**

**☎ 03 84 21 54 12**

**Mail : [secretariat@mairie-botans.com](mailto:secretariat@mairie-botans.com)**

**Web : <http://www.mairie-botans.com/>**

**Application ILLIWAP : Mairie de Botans**

**Heures d'ouverture:**

**Mardi de 17h à 18h**

**Samedi de 10h à 11h30**

## **TAXES FONCIERES**

Malgré les nombreux projets déjà réalisés et ceux à venir, la municipalité n'a pas voté d'augmentation des taux d'imposition pour 2022.

### **Rappel des taux :**

- Taxe d'habitation : 7,87 %
- Taxe foncière sur le bâti : 24,72 % (8 % pour la Commune et 16,72 % pour l'état)
- Taxe foncière sur le non bâti : 31,30 %

## **ÉLECTIONS LEGISLATIVES**

La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections législatives des 12 et 19 juin prochains est fixée au 6 mai 2022.

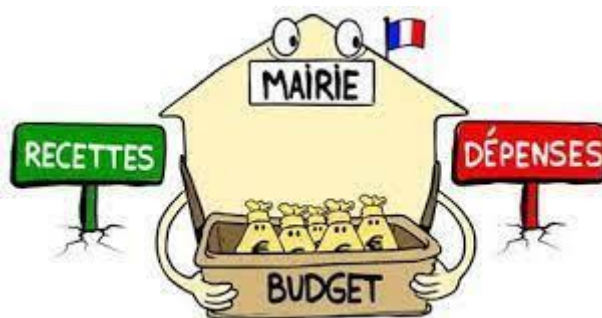


## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	348 664.23 €	168 041,69 €
Recettes	348 664.23 €	168 041,69 €

Le budget primitif a été adopté lors du conseil municipal du 8 avril 2022

Il y a équilibre en section d'investissement et en section de fonctionnement.



### **Principaux travaux d'investissement prévus pour 2022 :**

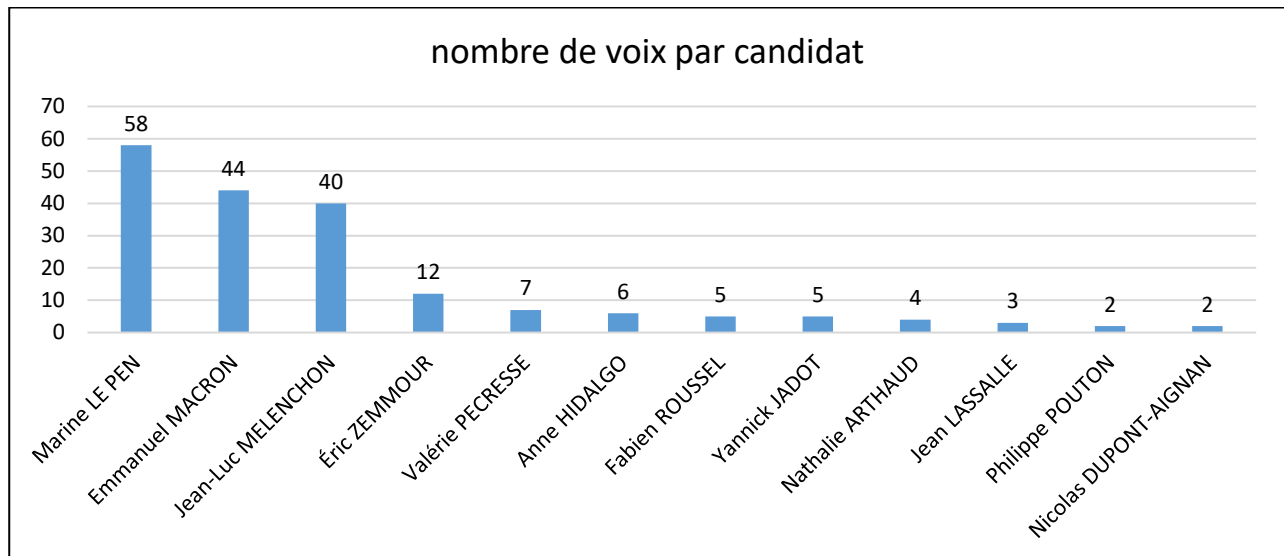
- Étude de potentialité des terrains communaux rue du port : 4680 €
- Protection des cuves incendie: 3200 €
- Remplacement des lampes de l'éclairage public par des LEDs à économie d'énergie: 35000 €
- Création d'une liaison piétonne de la Place du Village rejoignant le chemin du bois de la Bouloye : 35000 €
- Réfection de la voirie communale rue des sources: 25000 €
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de la rue des Sources et de la rue de Froideval : 1530€
- Remplacement du véhicule de la commune : 10600€
- Remplacement des tables de la Salle des Fêtes : 3879,41 €

### **Les projets 2021 non terminés en fin d'année :**

- Remplacement chaudière (2021) : 3624 €
- Aménagements sécuritaires : 7716 €

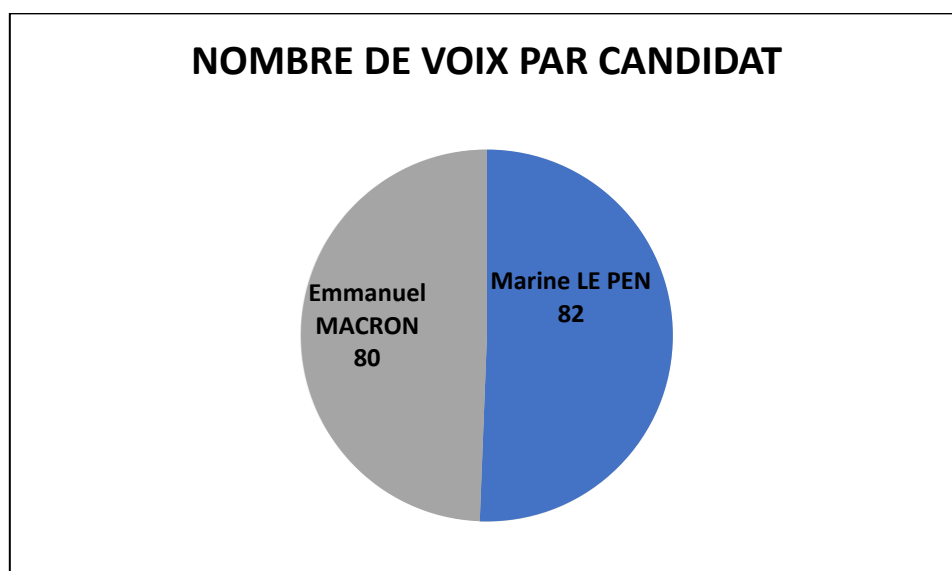
## RESULTATS ELECTIONS PRESIDENTIELLES : 1<sup>er</sup> tour

231 inscrits sur les listes électorales : 192 votants pour 188 suffrages exprimés



## RESULTATS ELECTIONS PRESIDENTIELLES : 2<sup>ème</sup> tour

231 inscrits sur les listes électorales : 186 votants pour 162 suffrages exprimés



## **COMMISSION FLEURISSEMENT**

Merci aux habitants qui ont décoré leurs boîtes aux lettres avec de jolis décors. Vous êtes une vingtaine à l'avoir fait dans le village.



Quelques exemples parmi tant d'autres

## **COMMISSION ACTION SOCIALE**

Après deux ans d'absence, nous avons enfin pu reprendre nos après-midis de rencontre et de convivialité sur le thème « trucs et astuces qui nous facilitent la tâche au quotidien », que ce soit dans le domaine du jardinage, de la cuisine, du ménage, des économies d'énergie. Merci à tous de votre présence.



Martine LEMERCIER et la présentation de sa marmite norvégienne

## **CANDÉLABRE ACCIDENTÉ**

Samedi 26 mars vers 20h45, un candélabre a été détruit, au niveau de l'intersection rue de Dorans et rue de la Bouloye, par un véhicule en provenance de Dorans.

## **BALAYAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Afin de maintenir le village propre, une société a nettoyé les bords de route lundi 11 avril au matin (Grande Rue, Rue de Dorans, Rue des Sources et Rue de la Bouloye) pour un coût de 470 euros.

## **VESTIAIRE AGENT COMMUNAL**

La municipalité remercie l'entreprise DE BONI qui a offert à la Commune de Botans un vestiaire pour l'employé communal.

## **MESSAGE DE L'ASSOCIATION INTERMED**

« Particuliers, artisans, commerçants Associations et collectivités, vous avez besoin d'une ou plusieurs personnes en renfort pour quelques heures, quelques jours ou quelques semaines. Nous pouvons vous proposer ce renfort INTERMED Association intermédiaire, agréée par l'Etat depuis 1987, peut intervenir sur votre commune.

Elle inscrit et accompagne les demandeurs d'emploi en recherche d'activités et peut vous les proposer en fonction des compétences que vous recherchez. C'est alors INTERMED qui les embauche, les déclare et les paie. C'est SIMPLE et SOLIDAIRE ...

Le client ne reçoit qu'une simple facture de mise à disposition des personnes sur la base des heures effectuées chaque mois chez lui. Si le client est un particulier, il pourra déduire de ses impôts 50 % des sommes payées. »

Association INTERMED  
2 Rue des Vosges - BP 64  
90101 DELLE Cedex  
03 84 56 20 48  
06 75 88 12 66

